



## **INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

*La FNUJA, réunie en Congrès en GUADELOUPE du 16 au 19 mai 2023 :*

**OBSERVE** que des outils reposant sur des algorithmes d'intelligence artificielle sont de plus en plus accessibles et utilisés ;

**CONSCIENTE** des enjeux de l'intelligence artificielle et tant des dangers qu'elle peut générer que de l'intérêt qu'elle peut présenter ;

**S'ALARME** de la façon dont les données utilisées dans les algorithmes d'apprentissage sont collectées ;

**S'INQUIÈTE** de ce que ces outils peuvent générer ou entériner des biais, d'autant moins décelables qu'ils sont masqués par l'algorithme ;

**RAPPELLE** que les algorithmes ne peuvent et ne doivent se substituer à l'humain dans la prise de décision ;

**AFFIRME** que la mise en œuvre d'algorithmes d'intelligence artificielle doit se faire au service de l'humain dans une société démocratique et universelle ;

**SOUHAITE** une utilisation raisonnée des outils recourant à l'intelligence artificielle ;

**EXIGE** que la mise en œuvre d'algorithmes d'intelligence artificielle se fasse dans le respect des libertés fondamentales, et notamment du droit au respect de la vie privée ;

**EXIGE** que soit garantie la transparence du fonctionnement des algorithmes et des catégories de données utilisées ;

**APPELLE** à la vigilance des pouvoirs publics et des institutions de la profession d'avocat quant au développement et au déploiement de ces technologies ;

**INCITE** à la prudence les avocats qui recourent à des algorithmes d'intelligence artificielle, notamment eu égard au secret professionnel et aux données traitées.